

# CHI 1A/1B 15 *Renforcement en langue chinoise 1/2*

## Dispense et modalités de contrôle des connaissances

Ce cours est destiné aux étudiants se trouvant en difficulté pour suivre convenablement les enseignements de langue de L1, particulièrement en grammaire et expression écrite, et leur permet de rattraper leurs lacunes antérieures.

L'inscription pédagogique à l'EC « Renforcement en langue chinoise 1/2 » est obligatoire pour **tous les étudiants** inscrits en L1, mais les étudiants satisfaisant certaines conditions peuvent obtenir une dispense valable pendant l'année en cours.

### **CHI 1A 15 : DISPENSE en début de semestre 1**

Peuvent demander une dispense les étudiants remplissant les conditions suivantes:

(a) Les étudiants ayant obtenu le Diplôme d'Initiation de chinois de l'Inalco en 2013-2014 et qui ont obtenu une note égale ou supérieure à **12/20** aux EC CHI 0B 10a « Grammaire et explication de textes » **et** CHI 0B 12b « Exercices écrits » ;

(b) Les étudiants ayant obtenu au moins **12** au test d'orientation préalable à l'inscription en L1 ;

(c) Les bacheliers ayant obtenu en 2014 au moins **14** au baccalauréat de chinois LV1 ou LV2 ;

(d) les étudiants redoublant leur L1, mais qui ont obtenu au moins **10** de moyenne à l'UE CHI 1B 01 « structure et pratique de la langue chinoise écrite » à l'une des deux sessions d'examens en 2014.

**Formulaire et justificatif à envoyer au secrétariat pédagogique du Département Chine, [ici](#).**

**Pour les étudiants qui ne se trouvent pas dans l'une de ces situations**, un test de niveau sera organisé pendant le cours de CHI 1A 03b « Grammaire » en **2e semaine** après la rentrée. Ceux qui obtiennent au moins **12** peuvent aussi obtenir une dispense. L'enseignement de CHI 1A 15 commence à partir de la **3e semaine**, à l'issue de ce test.

### **CHI 1B 15 : DISPENSE en début de semestre 2**

La dispense sera automatiquement accordée aux étudiants ayant obtenu plus de 12/20 au CC du CHI 1A15 « Renforcement 1 » ou aux étudiants ayant obtenu au moins 10/20 de moyenne à l'UE CHI 1A03 « structure et pratique de la langue chinoise écrite » aux examens de la 1<sup>ère</sup> session en janvier 2015. L'enseignement de CHI 1B15 commence à partir de la **3e semaine**.

## **MODALITÉS de CONTRÔLE des CONNAISSANCES**

Le mode de contrôle des connaissances pour les deux semestres est le **contrôle continu intégral** : l'étudiant est évalué à partir des travaux réalisés dans le semestre, **il n'y a pas d'examen final en janvier ou mai, ni de rattrapage en juin**. L'assiduité est donc exigée : au plus 3 absences justifiées dans le semestre, participation obligatoire aux contrôles surveillés et remise régulière des devoirs.

➤ **Les étudiants qui sont dans l'impossibilité d'assister régulièrement au cours** peuvent tout de même obtenir la dispense des deux semestres en obtenant au moins 10 de moyenne à l'UE CHI 1A03 « structure et pratique de la langue chinoise écrite » aux examens de la 1<sup>ère</sup> session en janvier 2015.

### **CHI 1A/1B 15 : DISPENSE en fin d'année**

A la fin du 2<sup>e</sup> semestre, seront dispensés les étudiants ayant obtenu une note moyenne supérieure à 12/20 au CC de CHI 1B15 ou une note moyenne supérieure à 10/20 à l'examen final de l'UE CHI 1B 03.

Dans le cas contraire, les étudiants devront repasser à la deuxième session d'examen le(s) EC manquant(s).